

# **L'eau et les catastrophes**

Mars 2009

Groupe d'Experts de Haut Niveau sur  
l'Eau et les Catastrophes / UNSGAB

# **Prévention et action en vue de réduire le nombre de victimes et l'importance des dégâts**

## **Une plus grande résilience axée sur le développement durable**

### **Introduction**

Le Groupe d'experts de haut niveau sur l'eau et les catastrophes / UNSGAB (High Level Expert Panel on Water and Disaster - HLEP) s'est réuni à la demande du Conseil consultatif sur l'Eau et l'Assainissement du Secrétaire général des Nations unies (UNSGAB) en 2007, sous la présidence de Son Excellence Dr. Han Seung-Soo, Premier ministre de la République de Corée et ancien Président du Forum coréen de l'eau. Le HLEP se compose de 21 experts en prévention des désastres et en questions internationales (cf. page 6), et il est modéré conjointement par le Conseil mondial de l'eau, le Secrétariat des Nations unies pour la Stratégie internationale de Prévention des catastrophes et le Forum japonais de l'eau.

Fruit des efforts sérieux et inlassables de ses participants unis dans le souhait sincère de construire un monde plus sûr, ce rapport du HLEP sur les plans d'action est le résultat des cinq réunions tenues à Tokyo, Séoul, Marseille, La Nouvelle Orléans et Istanbul.

## Table des matières

Message du Président de l'UNSGAB .....	1
Message du Président fondateur.....	2
Plans d'action .....	3
Membres du Panel .....	7
Annexe 1 : Liste des actions.....	8
Annexe 2 : Glossaire .....	12

## Message du Président du Conseil consultatif du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Eau et l'Assainissement (UNSGAB)

J'ai l'honneur de vous adresser ce message à l'occasion de l'inauguration du Plan d'action du Groupe d'experts de haut niveau sur l'eau et les catastrophes/UNSGAB (HLEP).

Le HLEP se compose d'experts de haut niveau provenant de l'ONU et d'autres organisations nationales et internationales, ainsi que d'organisations de la société civile qui se consacrent toutes à résoudre les problématiques de l'eau. Je suis fier de souligner que le travail du HLEP est la consécration des recommandations du Plan d'action de Hashimoto du Conseil consultatif du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Eau et l'Assainissement (UNSGAB).

Le Président fondateur de ce Panel n'est autre que Son Excellence Dr. Han Seung-soo, Premier ministre de la République de Corée et membre de l'UNSGAB. Son dévouement pour les thématiques de l'eau a été et reste une source d'inspiration pour le panel.

L'eau est source de vie, mais elle peut également être à l'origine de catastrophes, mettre en péril la vie de nombreuses personnes et provoquer des dégâts immenses à travers le monde. La croissance démographique dans les zones menacées d'inondation, associée au changement climatique, augmente les risques de catastrophes liées à l'eau. C'est donc à raison que l'on s'inquiète des contraintes sur le développement humain durable induites par cette vulnérabilité croissante.

Nous devons prendre les mesures nécessaires maintenant, en collaboration avec tous les acteurs concernés, pour garantir un monde sûr et durable et pour réduire les pertes humaines et matérielles. En ma qualité de Président de l'UNSGAB, je puis assurer l'engagement de notre Conseil à travailler en étroite collaboration avec le HLEP pour promouvoir et concrétiser les recommandations formulées dans ce Plan d'action.

S.A.R. le Prince d'Orange

Président

Conseil consultatif du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Eau et l'Assainissement

## Message du Président fondateur

L'eau est la vie. En fait, elle constitue un élément crucial de la civilisation humaine et partant l'humanité ne peut survivre sans un accès et un approvisionnement continu à l'eau potable et aux services d'assainissement de base.

L'eau est également une menace pour la vie. L'apparition de conditions météorologiques extrêmes de plus en plus fréquentes augmente les risques de catastrophes liées à l'eau, tant sur le plan de la fréquence que celui de la gravité. Les pertes en vies humaines et en dommages matériels ne sont que certains des effets néfastes de ces catastrophes liées à l'eau.

Conscient de la gravité et de l'urgence des problèmes liés à l'eau, le Conseil consultatif du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Eau et l'Assainissement (UNSGAB) agit pour une plus sensibilisation accrue du public, une meilleure compréhension des problématiques mondiales de l'eau, la promotion de la coopération et de pratiques responsables et durables de gestion de l'eau. Afin de prendre des mesures concrètes de prévention des risques de catastrophes dans le cadre du Plan d'action de Hashimoto, le Groupe d'experts de haut niveau sur l'eau et les catastrophes / UNSGAB a été créé en septembre 2007. En ma qualité de Président fondateur de ce Groupe d'experts de haut niveau, j'ai eu l'honneur et le privilège d'assister à la séance d'ouverture de ce Groupe, tenue à Tokyo.

Malgré ma démission du poste de président, non sans regret, et mes fonctions officielles en tant que Premier ministre de la République de Corée en février 2008, je continue à vouer une affection personnelle au travail précieux réalisé par les membres distingués du Groupe d'experts de haut niveau. Rien d'étonnant par conséquent à ce que les efforts de ce Groupe aient connu un progrès significatif, donnant naissance au Plan d'action suivant qui propose des mesures spécifiques à même d'assurer la prévention, la préparation et la gestion des catastrophes liées à l'eau.

Cela ne fait aucun doute que le chemin restant à parcourir n'est pas exempt d'autres difficultés. D'où la nécessité de garder à l'esprit que les problématiques mondiales telles que celle de l'eau ne seront pas résolues par une seule nation ou un seul gouvernement, quels que soient leurs efforts. La pression croissante exercée sur les ressources en eau à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui ne pourra être diminuée que lorsque chaque habitant de notre planète sera pleinement conscient de la gravité de cette question et essaiera de participer de manière active aux efforts mondiaux pour la combattre.

L'heure est à l'action. Je vous invite à prendre une part active à cette noble entreprise pour sauver notre planète et notre maison, en prenant des mesures réelles et tangibles telles que celles exposées dans le Plan d'action. En tant qu'habitants de cette planète partageant la même destinée, il est de notre devoir de rechercher les moyens d'apporter des solutions durables à cette problématique, et ce pour le bien de l'humanité entière.

Han Seung-soo KBE

Président fondateur

Groupe d'experts de haut niveau sur l'eau et les catastrophes / UNSGAB

Premier Ministre de la République de Corée

## Plan d'action

Les catastrophes naturelles sont inévitables; toutefois, les lourds tributs payés en vies humaines et en destruction matérielle ne le sont pas. Les activités humaines inconsidérées peuvent à la fois provoquer et accélérer l'impact des catastrophes liées à l'eau. Ces menaces posées par l'eau se sont accrues avec le changement climatique et les activités anthropiques, aux quatre coins de notre planète. Toutefois, avec plus de préparation et de planification, le nombre de victimes et l'importance des dégâts peuvent être réduits. La communauté mondiale s'est engagée à adopter les principes de prévention et d'intervention cohérentes aux catastrophes. Il est devenu aujourd'hui impératif de prendre des mesures concrètes et suffisantes pour en faire une réalité.

Notre Groupe d'experts de haut niveau sur l'eau et les catastrophes appelle à l'adoption de Six Impératifs Urgents pour donner corps et accélérer la réalisation de l'accord relatif au Cadre d'Action de Hyogo (2005-2015) conclu lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2005. En tant que Groupe, nous nous engageons à assurer le suivi auprès des gouvernements et des institutions pour faire entendre notre message et pour faire en sorte que les mesures appropriées soient prises dès à présent pour atténuer la souffrance humaine et accroître la résilience de la communauté mondiale en matière de réaction aux catastrophes. Nous assurerons le suivi de la réaction des gouvernements et tiendrons la communauté internationale au fait des avancées réalisées.

### Six impératifs urgents<sup>1</sup>

#### **1) Stimuler et mobiliser les parties prenantes avant les sinistres**

- a) Certes, c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité première de réduire les risques avant toute catastrophe, toutefois ils ne peuvent le faire seuls (1, 32). Des messages et mesures spécifiques et ciblés doivent cibler toutes les franges sociales (37).
- b) En conséquence, nous appelons à la tenue d'une session spéciale de l'ECOSOC (16), à l'information par la Chambre de

---

<sup>1</sup> Les numéros référencés entre parenthèses se rapportent aux propositions d'action détaillées exposées à l'Annexe 1.

Commerce Internationale de ses membres (0), à l'élaboration par les administrations et associations locales de matériel didactique et de modules de formation et à la formation par les écoles de leurs étudiants aux exercices de planification préalable et de prévention des catastrophes (5). Nous comptons appeler le Forum mondial de l'eau de 2012, les Semaines internationales de l'eau et la Journée mondiale de l'eau à adopter ce thème. Les institutions régionales doivent allouer les ressources suffisantes à l'analyse et la mise en œuvre de programmes de soutien et organiser des réunions d'évaluation nationales (9, 10, 13). Nous invitons les Ministres et les Députés à débattre de leur degré de préparation (12, 14, 38), et les organisations commerciales à reconsidérer leurs rôles (22). Lorsque chacun sera à même de jouer son rôle, si petit soit-il, le niveau de préparation deviendra universel.

## **2) Prioriser les systèmes de prévision, d'information, d'alerte et d'évacuation**

Les systèmes d'alerte précoce doivent être conçus pour atteindre les populations. Pour y parvenir, les gouvernements nationaux et les agences de bassin doivent procéder à des évaluations globales des risques d'inondation. Les systèmes d'alerte, créés sur base de la meilleure technologie disponible, doivent être reliés aux groupes d'intervention au sol et aux réseaux de téléphonie mobile (2, 11, 35). Ces systèmes doivent être étayés par des organisations internationales, des associations locales, des fournisseurs de technologie, des banques régionales et des organisations internationales (33). Des ensembles de données et des guides de meilleures pratiques pour les systèmes d'alerte précoce sont nécessaires (19).

## **3) Intégrer la prévention des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique et en faire une composante intégrale de la planification du développement**

Nous mettons les gouvernements devant leur responsabilité de réviser leurs plans de croissance économique locale et, le cas échéant, leur cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (26). Des associations d'ingénierie devraient développer des directives et des pratiques visant à améliorer la résistance des bâtiments à l'eau (40). Les bailleurs de fonds doivent augmenter leurs

dépenses en vue d'une résistance accrue aux catastrophes (0) encouragés par les systèmes de compte-rendu des lignes directrices du CAD-OCDE (28). Les principaux instituts nationaux, régionaux et internationaux travaillant sur l'hydrologie et le climat devraient travailler en réseau afin de promouvoir la diffusion des meilleures connaissances scientifiques et techniques en vue de réduire les risques de catastrophes (30). La prochaine Conférence des Parties à la CCNUCC ainsi que d'autres conférences sur le changement climatique devraient ajouter la prévention des risques de catastrophe en tant qu'élément clé de l'adaptation aux changements climatiques (17, 18) et le G8 et l'OCDE devraient promouvoir le dialogue Nord-Sud à travers l'exécution de ces mesures (27). L'OMM devrait envisager sérieusement de créer des Centres régionaux d'observation du climat dotés d'un bon niveau de préparation à l'intervention (7). Les bailleurs de fonds devraient accepter que les fonds non utilisés dans les appels d'urgence soient utilisés à créer plus de résilience et une récupération post-sinistre plus rapide (21).

#### **4) Améliorer la récupération en cas de désastre**

Les organisations régionales peuvent contribuer à la tâche essentielle de concevoir et de réaliser des exercices au niveau national ainsi qu'à l'évaluation de leur efficacité (6). Les compagnies d'assurance et de réassurance, le secteur privé et la société civile sont des partenaires essentiels dans l'amélioration de la récupération en cas de sinistre (22, 39). L'efficacité de la récupération suite à un désastre doit être évaluée. Des indices sur le niveau de préparation s'avèrent également nécessaires (30), ainsi que leur rapport coût efficacité (3, 25). Il est également nécessaire de disposer d'un Code de Déontologie pour les organismes intervenant dans la récupération post-sinistre (24). Les organisations internationales installées dans le pays et les autorités publiques devraient se réunir à intervalles réguliers pour évaluer et recadrer sur l'état de la planification préalable des catastrophes (8).

## **5) Assurer l'approvisionnement en eau potable et de toilettes rapidement en situation de catastrophes naturelles ou de conflits**

Il est indispensable de procéder à la création et au renforcement des moyens des comités de coordination nationaux en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène humaine (4, 15). La société civile, l'armée et les secteurs de l'eau et de la santé doivent agir de concert selon un plan accepté par tous. Il est tout aussi important de procéder à l'évaluation et à la mise à jour des manuels existants (23).

## **6) Initiatives transversales spécifiques**

- a) Nous invitons les gouvernements nationaux à déclarer les données hydro-climatiques comme biens d'intérêt public à tous les niveaux (régional, national et local) afin de contribuer à la prévention des risques de catastrophes et nous les invitons en outre à demander l'appui de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) (34).
- b) Nous invitons les états comprenant une zone de delta à créer un Grand Réseau des États des Deltas pour traiter ensemble les effets néfastes de l'élévation du niveau de la mer associée au changement climatique en cours (36).
- c) Les instituts hydrologiques nationaux et internationaux doivent prendre l'initiative d'identifier et de promouvoir l'application de mesures structurelles et non structurelles destinées à la réduction des risques de catastrophes étant donné que les tendances climatiques futures sont susceptibles de changer et d'être significativement incertains (29).

## Membres du Panel

<b>Président fondateur</b>	
Han Seung-soo	Premier ministre, République de Corée
<b>Modérateurs</b>	
Sálvano Briceno	Directeur, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies
Loïc Fauchon	Président, Conseil Mondial de l'Eau
Hideaki Oda	Forum japonais de l'eau
<b>Membres</b>	
Babagana Ahmadu	Ancien directeur, Département de l'économie rurale et de l'agriculture, Délégué de la Gambie à la Commission de l'Union africaine et à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
Pascal Berteaud	Ancien directeur-général, Département de l'eau, Ministère de l'écologie et du développement durable, France
Max Campos Ortiz	Secrétaire exécutif Comité régional sur les ressources hydrauliques, Système d'intégration de l'Amérique centrale
Margaret Catley-Carlson	Marraine, Partenariat Mondial de l'Eau
Rae-kwon Chung	Ambassadeur pour le changement climatique, Ministre des affaires étrangères et du commerce, République de Corée / Ancien directeur, Division de l'environnement et du développement durable, CESAP-ONU
Mochamad Basoeki Hadimoeljono	Inspecteur général, Ministère des travaux publics, Indonésie
Ramaswamy. R. Iyer	Professeur de recherche honoraire, Centre de recherches politiques, Inde
Michel Jarraud	Secrétaire général Organisation météorologique mondiale
Heng Liu	Vice-président, Institut de recherches hydrauliques de Nanjing, Chine
Koïchiro Matsuura	Directeur général Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Abel Mejia	Responsable sectoriel Services des infrastructures de l'eau, Banque mondiale
Paul Sherlock	Conseiller principal Coordinateur Cluster mondial WASH du Comité permanent interinstitutions et Conseiller principal, Urgences en eau et assainissement, UNICEF
Quamrul Islam Siddique (décédé en 2008)	Président, Partenariat bangladais pour l'eau
Kuniyoshi Takeuchi	Directeur, Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion
Robert L Van Antwerp	Commanding General, US Army Corps of Engineers (Département du génie de l'armée américaine)
Koos Wieriks	Secrétaire, Conseil consultatif national néerlandais sur la gestion de l'eau / Conseiller personnel de SAR le Prince d'Orange
Alan Werritty	Professeur de géographie physique et directeur de recherches, Centre de l'UNESCO sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau, Université de Dundee, Royaume-Uni
In-Hee Won	Ancien ministre adjoint, Ministère du territoire, des transports et des affaires maritimes, République de Corée
<b>Observateur permanent</b>	
Eric Rasmussen	Président et PDG Innovative Support To Emergencies, Diseases and Disasters (InSTEDD), États-Unis d'Amérique
Robert Mardini	Directeur Eau et Habitat, Comité international de la Croix Rouge (CICR)
Hiroaki Taniguchi	Vice-ministre aux affaires d'ingénierie Ministère du territoire, du transport et du tourisme, Japon

## Annexe 1 : Liste des actions

Actions au niveau local et national		Nos Actions	UI <sup>2</sup>
1.	Les gouvernements nationaux doivent inclure et intégrer l'évaluation du potentiel de catastrophe et la prévention des risques à leurs plans de développement pour promouvoir la croissance économique.	Demander au Secrétaire général de l'ONU d'inviter les États membres à entreprendre l'action proposée.	1
2.	Les gouvernements nationaux doivent développer sans délai des systèmes d'alerte axés sur la population, ainsi que des cartographies et des évaluations globales des risques d'inondation liées aux systèmes de communication tels que les réseaux de téléphonie mobile. Ces systèmes doivent inclure l'observation des <b>flash floods crues éclairs</b> et l'alerte lorsqu'elles surviennent.	Demander à l'OMM et à l'UNESCO (par le biais de l'Initiative internationale contre les inondations) d'aider les gouvernements à entreprendre les actions proposées et inviter les institutions financières à soutenir la réalisation des actions proposées.	2
3.	Les gouvernements nationaux et les principaux instituts de recherche doivent vérifier et communiquer la rentabilité sociale et économique des mesures de prévention des risques de catastrophes.	Identifier et demander aux gouvernements nationaux intéressés et aux principaux instituts de recherche d'effectuer l'étude proposée.	4
4.	Les gouvernements nationaux doivent créer ou renforcer les comités de coordination nationaux chargés des réponses d'urgence en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène pendant et après les catastrophes. Le cluster Eau/Assainissement/Hygiène (WASH), le CME et l'IWA de l'ONU doivent identifier et promouvoir les meilleurs outils, y compris une base de données des experts et un groupe de travail pour l'évaluation rapide des besoins en eau, assainissement et hygiène après les catastrophes/conflits.	Inviter le cluster ONU-WASH à étudier l'efficacité des comités de coordination nationaux et à formuler des recommandations. Dans les pays où ces comités n'existent pas, les États membres doivent être invités à les créer. Inviter les Directeurs du cluster ONU-WASH, du CME et de l'IWA à demander l'action proposée.	5
5.	Les gouvernements locaux et associations locales doivent concevoir des programmes visant le développement des capacités, une meilleure sensibilisation aux risques liés à l'eau, les collectivités/groupes les plus vulnérables et des programmes éducatifs pour les jeunes.	Approcher les groupes d'autorités locales telles que CGLU, ICLEI et CITYNET pour faire pression sur leurs membres afin de réaliser les actions proposées.	1

Actions au niveau régional		Nos Actions	UI
6.	Les organisations régionales de l'ONU doivent entrer en contact avec les États membres pour permettre la création entre pays voisins de mécanismes visant à s'aider mutuellement, partager des informations et des expériences, effectuer des exercices de préparation aux catastrophes, et détacher des moyens humains et matériels de première nécessité lorsque cela s'avère nécessaire.	Inviter le Secrétaire général de l'ONU à demander que les organes régionaux de l'ONU coordonnent les actions à réaliser par les États membres	4
7.	Des centres régionaux d'observation du climat sont nécessaires et devraient fournir des données aux agences hydro-climatiques qui font le lien entre les utilisateurs et les systèmes d'alerte précoce, les prévisions climatiques, les évaluations de risques et les scénarios de changement climatique.	Inviter l'OMM à prêcher par l'exemple pour renforcer et, si nécessaire, créer des Centres régionaux d'observation du climat.	3
8.	Les bureaux nationaux de la Banque Mondiale, les coordonnateurs résidents de l'ONU et les gouvernements nationaux doivent régulièrement organiser des réunions sur la préparation aux catastrophes et la réduction des risques.	Inviter le président de la Banque Mondiale et le Secrétaire général des Nations Unies à demander à leurs bureaux de pays et à leurs coordonnateurs résidents d'organiser les réunions proposées.	4

<sup>2</sup> Impératifs urgents

9.	Les organisations régionales de l'ONU et les banques régionales de développement doivent organiser conjointement un atelier visant l'information du public et à sensibilisation aux risques liés à l'eau.	Demander aux organisations régionales de l'ONU et aux banques régionales de développement d'organiser l'atelier proposé.	1
10.	Les banques régionales de développement doivent organiser des séminaires régionaux sur la manière dont une planification efficace contre les catastrophes peut contribuer à la croissance économique. Les banques doivent proposer d'inclure la préparation aux catastrophes dans les plans de développement.	Demander aux banques régionales de développement d'inviter les ministres en charge des catastrophes associées à l'eau et de la planification et d'organiser les séminaires proposés.	1
11.	Les organisations internationales des bassins versants doivent développer des systèmes d'alerte précoce dans les bassins versants transfrontaliers et s'assurer de l'assistance des institutions financières internationales pour leur mise en œuvre.	Inviter les institutions financières internationales et les réseaux d'organisations des bassins versants à développer les plans proposés.	2
12.	Les organisations régionales doivent appeler à la création de réseaux de ministres en charge des catastrophes liées à l'eau.	Contacteur les organisations régionales telles que la CESAP et la CEPALC pour qu'elles réclament la création des réseaux proposés.	1
13.	Les directeurs des organisations régionales doivent identifier les lacunes dans les dispositions existantes des assurances contre les catastrophes. Ceci doit être réalisé au moyen de conférences régionales au cours desquelles les compagnies d'assurance font état des avantages, du potentiel et de l'expérience de différents types de couverture d'assurance.	Contacteur les directeurs d'organisations régionales tels que la CDAA, l'ANASE et les commissions économiques régionales de l'ONU pour mener à bien l'action proposée.	1
14.	Les réseaux régionaux doivent organiser des Sommets régionaux de l'Eau en s'attachant particulièrement à la prévention des catastrophes.	Contacteur les réseaux régionaux pour réaliser l'action proposée.	1
15.	Les organismes de secours d'urgence doivent organiser des ateliers régionaux pour promouvoir une meilleure compréhension du fossé actuel entre les plans d'intervention d'urgence, de remise en état et de développement.	Inviter le cluster WASH, le CICR, le Cluster de reconstruction rapide), l'ECHO et la Banque Mondiale pour qu'ils organisent des ateliers régionaux.	5

<b>Actions au niveau mondial</b>		<b>Nos Actions</b>	<b>UI</b>
16.	L'ECOSOC doit consacrer une partie importante d'une prochaine session à la gestion des catastrophes.	Contacteur le directeur de l'ECOSOC pour concrétiser l'action proposée.	1
17.	La CCNUCC doit inscrire l'évaluation du potentiel de catastrophe et la prévention des risques dans l'adaptation aux effets du changement climatique et faire pression sur les États membres à promouvoir la prévention des risques de catastrophe dans leurs plans d'adaptation nationaux.	Recommander par le biais du processus de la CCNUCC que les États membres effectuent les actions proposées lors des conférences ou négociations appropriées.	3
18.	Le GIEC et la Conférence mondiale sur le Climat doivent formuler des recommandations spécifiques sur l'eau et les catastrophes dans le cadre de leurs événements de 2009 et des processus de suivi.	Demander au GIEC et à l'OMM respectivement d'inclure l'eau et les catastrophes comme thème principal dans les processus préparatoires du Rapport spécial du GIEC sur la gestion des événements extrêmes et le programme et les recommandations de la Conférence mondiale sur le Climat.	3
19.	L'OMM/Le PME/L'UNESCO doivent créer une base de données sur les meilleures pratiques de réaction aux alertes précoces et contacter les ONG et les autorités locales actives dans le domaine de la gestion communautaire des risques d'inondation pour enregistrer leurs expériences	Demander à l'OMM/le PME/l'UNESCO de créer la base de données proposée.	2

20.	Les organisations régionales de l'ONU et les banques régionales de développement doivent organiser des ateliers sur la manière dont les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds peuvent accroître l'adaptation au changement climatique	Contactez les organisations régionales de l'ONU et les banques régionales de développement pour qu'elles organisent les ateliers proposés.	3
21.	Le BCAH doit créer un mécanisme par lequel les fonds non utilisés dans les appels d'urgence peuvent être utilisés pour la résilience et la récupération rapide.	Demander au Secrétaire général de l'ONU de suggérer à l'OCHA de créer le mécanisme proposé.	3
22.	Le Forum économique mondial, le Contrat Mondial des N.U., l'ONU et les associations commerciales internationales doivent organiser un atelier pour encourager le secteur des affaires à inclure des activités de sensibilisation sur la prévention des catastrophes et la préparation aux catastrophes dans leurs activités de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).	Exercer une pression sur le Forum économique mondial, le Contrat Mondial de l'ONU, et des associations commerciales internationales et organismes onusiens pour qu'ils organisent l'atelier proposé.	1
23.	Les manuels existants sur les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement par les organismes de secours doivent être évalués et les échanges et plateformes des données existantes doivent être réexaminés. Les lacunes doivent être comblées par de nouveaux manuels à définir.	Inviter le cluster ONU-WASH et le CME à entreprendre cette tâche.	5
24.	Toutes les organisations impliquées dans la prestation des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène après une catastrophe doivent adopter et respecter un Code de conduite.	Demander au CME, au cluster ONU-WASH et au CICR d'examiner le(s) Code(s) de conduite existant(s) et d'en préparer un nouveau.	4
25.	La Banque Mondiale doit réaliser une étude pour évaluer les mérites relatifs des mesures structurelles et non structurelles de réduction des risques de catastrophe.	Demander à la Banque Mondiale de réaliser l'étude proposée.	4
26.	La Banque mondiale doit insister pour que les pays ajoutent l'évaluation du potentiel de catastrophe et la prévention et la gestion des risques aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.	Contactez la Banque Mondiale pour qu'elle demande aux pays de réaliser l'action proposée.	3
27.	Les pays du G8 et l'OCDE doivent lancer un dialogue Nord-Sud sur le rôle de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.	Contactez les États du G8 et l'OCDE pour lancer le processus de dialogue proposé.	3
28.	Le CAD-OCDE ne doit plus considérer la réduction des risques de catastrophe uniquement comme une tâche humanitaire. De la sorte, les bailleurs de fonds pourraient augmenter leurs investissements en mesures préventives de réduction des risques de catastrophe.	Demander au CAD-OCDE de réaliser l'action proposée.	3
29.	Les instituts hydrologiques nationaux et internationaux doivent commencer à identifier les exigences d'analyse et de données sous-jacentes pour répondre aux changements climatiques qui seront probablement très incertains et ce, de façon à soutenir des mesures structurales et non-structurales de prévention des risques de catastrophes.	Demander aux instituts hydrologiques et hydrauliques internationaux de réaliser les actions proposées.	6
30.	L'initiative internationale contre les inondations et les instituts hydrologiques et hydrauliques internationaux doivent examiner l'efficacité et l'efficacité des mesures de prévention des catastrophes et de développer des indices de préparation aux catastrophes à mettre en œuvre par des autorités locales.	Demander à l'Initiative internationale contre les inondations et aux instituts de recherche hydrologique et hydraulique internationaux de réaliser les études proposées.	4

31.	La Chambre de commerce internationale doit prier les sociétés du secteur privé d'intégrer l'évaluation du potentiel de catastrophe et de prévention des risques dans leurs politiques de gestion.	Inviter la Chambre de commerce internationale à entreprendre l'action proposée.	1
32.	Les associations publiques locales doivent prier leurs membres d'intégrer l'évaluation du potentiel de catastrophe et la prévention des risques dans leur planification et leurs politiques de développement économique.	Approcher les associations publiques locales telles que CGLU, ICLEI et CITYNET pour les inviter à exercer une pression sur leurs membres pour entreprendre les actions proposées.	1
33.	Les groupements d'autorités locales tels que CGLU, ICLEI et CITYNET doivent aider à mettre sur pied un réseau international d'autorités locales pour promouvoir la préparation et la réponse aux catastrophes, y compris la lutte contre les inondations et les exercices.	Contacteur les groupements d'autorités locales tels que CGLU, ICLEI et CITYNET pour qu'ils aident à mettre sur pied le réseau proposé.	2
34.	Les gouvernements nationaux doivent déclarer les données hydro-climatiques biens d'intérêt public qui doivent être partagés à tous les niveaux (régional, national et local) afin d'aider à la prévention des risques de catastrophes.	Appeler par l'A.G. des N.U. les chefs d'État à faire une déclaration entérinant cette revendication.	6
35.	Les gouvernements nationaux doivent faire rapport à la SIPC/ONU de l'état actuel des systèmes d'alerte précoce dans leur pays/région, en ce compris une cartographie des zones couvertes par ces systèmes.	Contacteur la SIPC/ONU pour réaliser l'action proposée.	2
36.	Les États de deltas doivent demander la création d'un Grand réseau des États de deltas pour affronter ensemble les effets néfastes de l'élévation du niveau des mers combinés au changement climatique en cours.	Identifier et contacter les principaux pays membres pour qu'ils demandent la création du réseau proposé.	6
37.	L'ONU doit proclamer une "Année internationale" sur l'eau et la prévention des catastrophes en collaboration avec les organisations internationales associées.	Demander aux chefs d'État de créer une "Année internationale" sur l'eau et la prévention des catastrophes.	1
38.	Les organisations et associations interparlementaires telles qu'UIP et Globe doivent demander aux Parlements du monde de créer une Journée pour discuter de la croissance économique et des catastrophes liées à l'eau.	Contacteur les organisations et associations interparlementaires tels que l'UIP et Globe pour concrétiser l'action proposée.	1
39.	Les compagnies de réassurance, les gouvernements et les institutions financières internationales doivent créer de nouveaux mécanismes de financement pour prévenir les catastrophes liées à l'eau.	Inviter les compagnies de réassurance, les gouvernements et les institutions financières internationales à créer les mécanismes proposés.	4
40.	Les sociétés professionnelles internationales de génie doivent développer des lignes directrices pour des bâtiments résistants à l'eau.	Identifier et contacter les sociétés professionnelles internationales de génie à l'effet de développer les lignes directrices proposées.	3

## Annexe 2 : Glossaire

### Terminologie<sup>3</sup>

#### Adaptation

Ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques.

#### Développement des capacités

Processus par lequel les personnes, les organisations et la société stimulent et développent systématiquement leurs capacités dans le temps pour atteindre des objectifs sociaux et économiques, notamment par l'amélioration des connaissances, des aptitudes, des systèmes et des institutions.

#### Changement climatique

- (a) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) définit le changement climatique comme : « les changements climatiques désignent une variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou des mécanismes de forçages externes, ou à des changements anthropiques persistants de la composition de l'atmosphère ou l'affectation des terres ».
- (b) La Convention cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC) définit les changements climatiques comme étant « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».

#### Catastrophe

Grave interruption du fonctionnement d'une collectivité ou d'une société causant des pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou société touchée ne peut surmonter avec ses seules ressources propres.

#### Risques de catastrophe

Pertes potentielles dues aux catastrophes, en vies humaines, état de santé, en moyen de subsistance, en biens et en services que pourraient subir une collectivité ou société particulière sur une certaine période future spécifiée.

#### Réduction des risques de catastrophe

Concept et pratique de prévention des risques de catastrophe par le biais d'efforts systématiques visant à analyser et gérer les facteurs déterminants des catastrophes, notamment par une exposition réduite aux aléas, une moindre vulnérabilité humaine et matérielle, la gestion sage des terres et de l'environnement et la meilleure préparation aux événements néfastes.

#### Système d'alerte précoce

Ensemble des capacités nécessaires pour générer et diffuser des informations d'alerte efficaces au moment voulu et opportun pour permettre à des individus, des communautés et des organisations exposés à des aléas de se préparer et d'agir adéquatement et suffisamment à temps pour réduire les dommages ou pertes possibles

#### Aléa

Phénomène, substance, activité humaine ou condition dangereux susceptibles de provoquer des pertes en vies humaines, des dommages corporels, des effets sanitaires, des dommages matériels, des pertes de moyens de subsistance et de services, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

#### Risque naturel

Phénomène, substance, activité humaine ou condition dangereux susceptibles de provoquer des pertes en vies humaines, des dommages corporels, des effets sanitaires, des dommages matériels, des pertes de moyens de subsistance et de services, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

#### Préparation

Les connaissances et les capacités développées par les gouvernements, les organisations d'intervention et de reconstruction professionnelles, les collectivités et les personnes pour anticiper, répondre à et se remettre de façon efficace des effets d'aléas ou de conditions dangereuses probables, imminents ou actuels.

#### Prévention

Activités entreprises pour éviter de manière définitive les effets hostiles des aléas ainsi que les catastrophes associées à ces aléas.

#### Remise en état

La restauration, et l'amélioration le cas échéant, des installations, des moyens de subsistance et des

<sup>3</sup> Mis à part la définition de « catastrophes associées à l'eau », toutes les autres définitions se fondent sur *la Terminologie de la SIPC-ONU sur la Prévention des risques de catastrophe (2009) (UN/ISDR Terminology on Disaster Risk Reduction (2009))*.

conditions de vie des collectivités affectées par une catastrophe, y compris les efforts visant à réduire les facteurs de risque.

### **Résilience**

Faculté d'un système, d'une collectivité ou d'une société exposé aux aléas à résister, absorber, s'adapter à de et se remettre des effets d'un aléa de façon efficace et opportune, y compris par la préservation et la restauration de ses structures et fonctions fondamentales de base.

### **Réponse**

Fourniture des services d'urgence et de l'assistance publique pendant ou immédiatement après une catastrophe afin de sauver des vies, réduire les effets sur la santé, assurer la sécurité publique et faire face aux premières nécessités de subsistance des personnes touchées.

### **Risque**

Combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives.

### **Évaluation des risques**

Méthodologie tendant à déterminer la nature et l'étendue des risques par l'analyse des aléas potentiels et l'évaluation des conditions de vulnérabilité qui, ensemble, sont susceptibles d'entraîner des dommages pour des personnes, des biens, des services, des moyens de subsistance et l'environnement dont ils sont tributaires.

### **Gestion des risques**

Approche et pratique systématique de gestion de l'incertitude afin de minimiser les dommages et pertes potentiels.

### **Mesures structurelles et non structurelles**

**Mesures structurelles :** Toute construction physique visant à réduire ou éviter les effets potentiels des aléas, ou toute application de techniques d'ingénierie pour obtenir des structures ou des systèmes résistants aux aléas et résilients ;

**Mesures non structurelles :** Toute mesure n'impliquant pas de construction physique qui utilise les connaissances, la pratique ou l'accord afin de réduire les risques et les impacts, particulièrement par le biais de politiques et de législation, de sensibilisation, de formation et d'éducation du public.

### **Développement durable**

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à pourvoir aux leurs.

### **Catastrophes associées à l'eau**

Ces catastrophes incluent les inondations, les sécheresses, la surextraction des eaux souterraines, la pollution des rivières, lacs et zones humides, la perte de services des fonctions écologiques liée à l'eau, les glissements de terrain, les coulées de débris, les ondes de tempête et les tsunamis.

## **Acronymes**

<b>ANASE</b>	Association des Nations d'Asie du Sud-Est
<b>CITYNET</b>	Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains
<b>RSE</b>	Responsabilité sociale de l'entreprise
<b>CAD</b>	Direction de la coopération pour le développement
<b>ECHO</b>	Emergency and Community Health Outreach
<b>CEPALC</b>	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
<b>ECOSOC</b>	Conseil économique et social des Nations Unies
<b>ESCAP</b>	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
<b>PME</b>	Partenariat Mondial de l'Eau
<b>ICLEI</b>	Autorités locales pour la durabilité
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix Rouge
<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>UIP</b>	Union interparlementaire
<b>IWA</b>	Association internationale de l'eau
<b>OCHA</b>	Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CDAA</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>UCLG</b>	Cités et gouvernements locaux unis
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>CCNUCC</b>	Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique
<b>AGNU</b>	Assemblée générale des Nations Unies
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>SIPC/ONU</b>	Secrétariat des Nations Unies pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes
<b>UNSGAB</b>	Conseil Consultatif du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Eau et l'Assainissement
<b>WASH</b>	Water, Sanitation and Hygiene - Eau, assainissement et hygiène
<b>OMM</b>	Organisation météorologique mondiale
<b>CME</b>	Conseil Mondial de l'Eau